

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Pêches traditionnelles Mardi 16 avril 2024 – Jerez de la Frontera et visioconférence

Nicolas Fernandez Munoz (président du groupe de travail, a introduit la réunion en remerciant les représentants des administrations nationales présentes, de la Commission Européenne ainsi que l'ensemble des intervenants extérieurs pour leur participation. Le compte rendu de la réunion précédente et l'ordre du jour ont été validés à l'unanimité.

1. Transition énergétique a. Présentation par la région Bretagne

Claire Adam a présenté les enjeux (sociaux, économiques et environnementaux) et les défis de la décarbonation du secteur en Bretagne.

Les défis sont d'ordre réglementaire : augmentation de la jauge, de la puissance et le subventionnement de la construction de nouveaux navires. Mais aussi d'ordre structurel : la flotte est très hétérogène, il n'existe pas de « séries » de navires, éviter une distorsion de la concurrence. Finalement des défis d'ordre technologiques : différence de maturité des techniques, synchronisation de l'ensemble de la chaîne, certifications et maîtrise des risques.

La région Bretagne a donc pour premier objectif de financer la R&D et l'innovation, pour cela un appel à projet a été développé et deux projets ont été sélectionnés en 2022 :

ESTEBAM : Expérimentation de rétrofit d'une barge mytilicole

PILOTHY : Expérimentation de rétrofit d'un bateau de pêche avec une production électrique issue d'une pile à combustible H₂. Les résultats ont montré que malgré une augmentation nécessaire de 15 à 20% de jauge, le volume de cale est réduit de 30%. 15% des besoins énergétiques sont fournis par la pile à combustible, 90kg d'H₂ sont consommés par marée soit 500L de gasoil économisé sur une marée et 75 tonnes de CO₂eq économisés par an. L'autonomie du navire est de 3,5 jours.

Sébastien Crom a poursuivi la présentation en soulignant l'importance de la régionalisation dans ces projets.

Les blocages administratifs doivent être recensés pour travailler sur des propositions de solutions mais aussi sur le dimensionnement des soutiens financiers. La construction de navires neufs avec des fonds publics doit pouvoir être une hypothèse de travail. La région renforce ainsi son partenariat avec la Commission Européenne et les autres régions littorales sur ce sujet, notamment via la CPMR mais aussi au niveau national avec la mise en place de l'institut MEET2050.

En Bretagne, 380 Million d'euros seraient nécessaires pour l'hybridation alors qu'aujourd'hui 50 millions d'euros du FEAMPA lui sont alloués (voit tableau ci-dessous). Selon Sébastien Crom ce tableau doit être réalisé et présenté par l'ensemble des régions.

Categories	Nv vessels	Total GT (UMS)	Total KW	Years	Average age	Cost Hybridization/V	Total Hybridization
4-6m	78	93	2 266	1994	29	30 000	2 340 000
6-8m	211	540	10 325	1989	34	60 000	12 660 000
8-10m	312	1 875	23 205	1987	36	200 000	62 400 000
10-12m	237	3 520	25 131	1990	33	200 000	47 400 000
12-15m	76	2 519	11 547	1990	33	200 000	15 200 000
15-18m	67	4 213	13 889	1989	34	800 000	53 600 000
18-24m	74	10 055	22 461	1994	29	800 000	59 200 000
24-40m	40	9 759	19 114	2001	22	1 200 000	48 000 000
>=40m	20	40 001	45 514	1997	26	4 200 000	84 000 000
TOTAL	1115	72 575	173 452	1992	31		384 800 000

ANNEX II EU Regulation 1380/2013						
	Average scenario BZH		FR reserve	BZH fleet/FR fleet	Average scenario FR	Capacity ceilings
Increase of GT	20%	14 515	11 000	48%	30 240	-19 240
Increase of KW	30%	52 036	209 996	37%	140 637	69 359

Ana Peralta Baptista (DGMARE) a remercié ce travail qui est très important, cela permet d'obtenir des informations sur les régions et au niveau local, la Commission suivra ses développements notamment via le partenariat pour la transition énergétique.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a rappelé l'importance de prendre en compte outre le coût d'installation des nouvelles technologies, le coût d'entretien sur le long terme afin d'estimer si l'économie est intéressante.

Sergio Lopez (OPP Burela) et Miren Garmendia (OPEGUI) ont tous deux souligné l'importance de prendre en compte la réalité du secteur. Les objectifs dans les délais proposés ne sont pas atteignables, il faut donner les moyens au secteur de se positionner. Sans résultats, sans certitudes cela n'est pas possible.

Aurelio Bilbao (OPESCAYA) appuyé par Raul Garcia (WWF) a souligné le besoin d'interprétation lors des réunions du Partnership européen afin que le secteur puisse véritablement y être représenté.

b. Présentation par le conseil économique et social européen (CESE)

Maria Nikolopoulou (CESE) a introduit le rapport du CESE, disponible sur le site du CC SUD. Ce rapport met en avant le besoin de répondre aux défis de la transition énergétique du secteur européen malgré sa faible contribution aux émissions mondiales de CO₂ (de 0,1% à 0,5%) et la diminution de ses émissions de 50% depuis 1990 notamment par la baisse du nombre de navires, mais aussi des avancées techniques importantes. En effet, ceci permettra de réduire la dépendance énergétique du secteur et donc de gagner en autonomie stratégique.

Les défis sont importants au niveau des structures, des infrastructures portuaires, des équipements et de la logistique.

Des solutions hybrides intermédiaires sont à envisager avant que des solutions plus poussées soient développées. L'ancienneté de la flotte de pêche (+30ans) implique un renouvellement essentiel pour mettre la mise en pratique et donc un soutien financier important, dont des subventions : un fond d'urgence spécifique est nécessaire pour la modernisation.

Par ailleurs une révision des normes actuelles pour éliminer les points de blocage doit être envisagée et permettre l'émergence de technologies innovantes, notamment en intégrant la pêche à l'économie bleue, en créant des synergies entre ces secteurs maritimes.

Le CESE a développé une vision stratégique pour le secteur des pêches européennes, alignées avec les objectifs de la Commission Européenne et de l'ONU. Cette vision met l'accent sur la conservation des écosystèmes et des ressources mais aussi l'amélioration des conditions de travail, revitaliser les zones côtières, l'autonomie de l'UE en alimentation saine et durable. Le CESE ainsi se centre également sur les aspects socio-économiques (modernisation, sécurité...). Finalement, le CESE aborde l'économie circulaire à bord et l'optimisation logistique de la flotte.

Sergio Lopez OPP Burela a relevé le taux de participation de la pêche aux émissions de CO2 mondiales : 0,1 à 0,5 %.

Serge Larzabal (CNPMEM) a commenté que les éléments présentés rejoignent des éléments déjà transmis par le CCSUD. La décarbonation du secteur est un enjeu majeur, mais elle se heurte à la réalité du terrain, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs à 2050, sauf si une refonte totale de la PCP est réalisée en écoutant le secteur.

Juan Manuel Trujillo (ETF), l'avis du CESE montre une vision équilibrée entre faisabilité environnementale, économique et sociale. Les projections montrent la nécessité d'un acte politique pour répondre aux défis actuels ainsi qu'un débat calme.

2. Groupe Adhoc Poulpe

Le président du groupe de travail Nicolas Fernandez Munoz, a partagé le travail réalisé par le groupe Adhoc. Un partage des connaissances sur la biologie de l'espèce entre les régions a été permis lors de la réunion virtuelle du 19 février (voir compte rendu sur le site du CC SUD).

Le groupe se réunira à nouveau pour traiter des questions de marché.

Morgane Ramonet (CDPMEM29) a indiqué qu'en effet les questions de marché notamment en lien avec la qualité du poulpe au cours de l'année sont intéressantes à étudier. Une fermeture de 3 mois est par ailleurs en cours d'adoption dans sa zone.

Nicolas Fernandez Munoz, en tant que représentant de l'OPP CONIL, a ajouté que les fermetures en Andalousie doivent être réétudiées au vu du changement climatique et de son impact sur le poulpe.

3. Consultation CE sur les données socio-économiques

José Pascual (CSTEP) a introduit sa présentation en rappelant que les États Membres ont toujours réalisé la répartition des quotas et cela bien avant l'existence de l'article 17 de la PCP,

il y a donc une inertie particulière à l'application de cet article liée à l'historique de chaque États mais aussi à sa complexité et sa faiblesse juridique.

Le parlement européen anime la Commission à renforcer l'application de l'article 17 et des travaux sont donc menés dans ce sens depuis 2014.

Le CSTEP a recensé et présenté les pratiques réalisées dans différents États Membres (voir présentation sur le site du CC SUD).

Ces exemples montrent qu'un appui technique est nécessaire, il n'y a pas une solution unique, la transparence doit également être améliorée, l'accès aux données publiques est en effet souvent difficile.

Les membres du CC SUD ont remercié ce travail qui ouvre un débat, cependant ils ont regretté le manque de précision sur les critères sociaux et environnementaux, les définitions doivent être précisées.

Jose Pascual a répondu que le rapport présente un niveau de détail plus important est peut-être consulté, ce qu'il encourage les membres à faire. L'information reste cependant parfois incomplète, car l'information transmise par les États Membres est elle-même incomplète, ce point est à améliorer.

Ces réflexions permettraient en outre d'apporter des réponses au renouvellement générationnel, il faut que ce soit intégrer à l'article 17.

Chloé Pocheau, secrétariat du CC SUD, a rappelé aux membres qu'un projet d'avis du CC SUD sur ce sujet est en cours de rédaction, un délai supplémentaire a été accordé aux membres pour y participer, la date limite de publication indiqué par la Commission Européenne ne sera cependant donc pas suivie.

Initiative	Consultation électronique 1	Rédaction de la V1	Consultation électronique 2	Discussion en GT	Consultation électronique 3	Comité Exécutif
<ul style="list-style-type: none"> Consultation de la CE du 06/02/2024 	Du 21/02/2024 au 15/03/2024	Par le secrétariat sur la base des contributions reçues : -CNPMEM -ADAPI -OPP BURELA	Demandes de modification de : - VIANAPESCA -CNPMEM	Aujourd'hui 16 Avril 2024	?	En ligne = 1 semaine de consultation avant le 26 Avril

4. Réflexion du CC SUD sur la PCP

Chloé Pocheau a présenté le processus de rédaction de ce document :

Initiative	Rédaction de la V1	Consultation électronique 1	Rédaction de la V2	Discussion en GT	Consultation électronique 2	Comité Exécutif
<ul style="list-style-type: none"> Proposition du président en réunion d'équipe Président +Vice-présidents + Présidents de GT Annonce par le Commissaire d'une étude complète sur la PCP en vue d'une révision 	Par Sergio Lopez, Président du CC SUD	15/03/2024 au 29/03/2024	Rédaction de la V2 par le secrétariat à partir des contributions reçues : VIANAPESCA ANMUPESCA ARVI	Aujourd'hui 16 Avril 2024	?	?

Puis Sergio Lopez, président du CC SUD et rédacteur principal de ce projet à préciser que l'objectif est de valider ce projet en amont des élections européennes et de le modifier afin d'avoir un consensus.

Miren Garmendia (OPEGUI), Serge Larzabal (CNPMEM) et Santiago Gutierrez (AVOCANO) ont indiqué soutenir ce projet.

Raul Garcia (WWF) a indiqué qu'un consensus était envisageable sur document mais cela nécessitera quelques modifications et améliorations. La PCP n'est pas à la hauteur sur les aspects socio-économiques car elle n'introduit pas d'objectifs clairs. La régionalisation est également à revoir, en améliorant la définition des rôles de chacun.

Les membres du CC SUD disposeront d'un temps supplémentaire de consultation pour apporter leurs propositions, une réunion de travail pourra être envisagée, mais le secrétariat a alerté les membres sur les difficultés d'organisation et de financement d'une telle réunion vu le calendrier resserré proposé.

5. Questions diverses

Adolfo Garcia Mendez (OPAsturias) souhaite qu'un débat soit ouvert au CC SUD concernant la définition de la pêche artisanale. Les modalités actuelles entraînent des différences importantes pour des navires similaires, créant un sentiment d'injustice.

Serge Larzabal (CNPMEM) soutient cette demande mais indique qu'il faudra bien différencier les termes : pêche artisanale, pêche côtière et petite pêche. La définition de l'ICCAT basée sur 5 critères, n'est valable aujourd'hui que pour le thon rouge.

Chaque État Membre devrait apporter au CC SUD ses définitions pour réaliser un état des lieux, avant de poursuivre les débats. Le secrétariat se mettra donc en contact avec les administrations pour recevoir ces éléments.

BILAN

- **Les exemples pour la transition énergétique présentés par la région Bretagne, ainsi que par le CESE permettront aux membres d'étayer leurs futurs argumentaires**
- **Le groupe de travail Adhoc Poulpe poursuivra ses travaux par une réflexion sur les données de marché**
- **Suite à la présentation du CSTEP, un temps supplémentaire sera donné aux membres pour contribuer au projet d'avis sur les données socio-économique.**
- **Le document proposé par le président sur la PCP doit être revu, un temps de consultation sera donné aux membres en amont du prochain comité exécutif.**